

REGLEMENT PARTICULIER



12ème tournoi Bad'Pitt du Lugdunum (GSL Villeurbanne) 4 et 5 Mars 2023

Ce tournoi est régi par les règles officielles du badminton 2022-2023 édictées par la FFbAD. Les deux codes de conduite (des joueurs ; des entraîneurs et officiels) de la FFbAD sont intégrés dans le corpus de règlements. Le présent règlement complète le règlement général des compétitions. La participation au tournoi implique l'acceptation de tous les articles de ce règlement. Le juge-arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ces règlements particuliers.

Le juge-arbitre est Gilles Dossetto du club d'Aix Université (AUCB13).



Article 1 : Joueurs concernés

Le tournoi est autorisé par la ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Badminton (N° en cours) et ouvert à tous les licenciés FFbAD.

Le tournoi est ouvert aux joueurs licenciés, de NC à N2, catégories Cadet, Junior, Senior et Vétéran.

Les tableaux seront découpés par séries.

Le comité d'organisation avec l'accord du juge arbitre autorise les paires avec deux classements d'écart maximum.

Lors de leur inscription, les joueurs auront la possibilité de s'inscrire « au choix » ou avec un(e) partenaire défini(e).

Le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler ou de regrouper les séries insuffisamment représentées.

En deçà de 4 paires inscrites, les séries pourront être regroupées ou annulées. L'accord de toutes les paires sera nécessaire pour procéder au regroupement ; à défaut la série sera annulée. Les joueurs concernés seront avertis par mail.

Tous les joueurs participant au tournoi doivent être en règle avec la FFbAD, pouvoir justifier de leur identité lors de leur venue à la table de pointage et être en possession de leur licence le jour du tirage au sort. Le tournoi suivra le protocole sanitaire en vigueur pour la Métropole de Lyon à la date de l'événement.

Tout joueur sous le coup d'une sanction disciplinaire ou suspendu par la FFbAD ne peut s'inscrire à ce tournoi. Il est seul responsable des risques qu'il encourt en cas de non-respect de ce point. Tout joueur en arrêt de travail pour des raisons médicales ou arrêt maladie ne peut participer au tournoi sans une ordonnance l'y autorisant.



Article 2 : Tableaux proposés et mode de compétition

Les tableaux proposés sont : Doubles Dames, Doubles hommes, Doubles mixtes.

Pour les doubles (dames et hommes) sur la journée du samedi :

Les tableaux seront constitués avec une 1ère phase en poule (2 sortants par poule de 4 dans la mesure du possible) suivie d'une 2nde phase en élimination directe ou d'une poule unique selon les séries.

Pour les mixtes sur la journée du dimanche :

Les tableaux seront constitués avec une 1ère phase en poule (2 sortants par poule de 4 dans la mesure du possible) suivie d'une 2nde phase en élimination directe ou d'une poule unique selon les séries.

Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de 4 paires inscrites.

Le comité d'organisation, en accord avec le juge arbitre, se réserve le droit de modifier les poules et/ou tableaux, si besoin est, et de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.

Les joueurs peuvent s'inscrire dans un ou deux tableaux et dans 2 séries différentes.

Les doubles dames et doubles hommes sont prévus le samedi 4 Mars 2023 de 8h00 à 20h00. Les doubles mixtes auront lieu le Dimanche 5 Mars 2023 de 8h00 à 18h00.



Article 3 : Nombre de participants, critères en cas de surnombre

Pour des raisons d'organisation, **le nombre de matchs est limité à 150 le samedi et 120 le dimanche**. En cas de dépassement dans les tableaux, une liste d'attente sera constituée. Les inscriptions pour lesquelles les fiches d'inscriptions accompagnées de leur règlement seront parvenues seront les seules prioritaires.



Article 4 : Modalités d'inscription et règlement

Les inscriptions se feront uniquement sur la base des fiches d'inscription accompagnées du règlement. Les fiches d'inscription seront disponibles sur le site badiste. Les frais d'inscription sont fixés à 19€ pour un tableau et 21 € pour 2 tableaux.

L'inscription sera rendue valide uniquement à la réception de la fiche d'inscription et du règlement complet (par chèque).

Les inscriptions peuvent être envoyées par mail à : tournoi.lugdunum@gmail.com

Le règlement doit se faire par virement (IBAN : FR76 1027 8073 2000 0202 1070 147)

La date limite d'inscription est prévue le 18 Février 2023.

Le tirage au sort aura lieu le 25 Février 2023, seuls les joueurs en règle à cette date avec leur licence sur Poona seront pris en compte pour la confection des tableaux. (Licence, suspension). Les classements pris en considération seront ceux à la date du tirage au sort. Les têtes de séries seront désignées par le juge-arbitre et le comité d'organisation à l'aide du CPPH de la FFBaD à la date du tirage au sort.

Passé ce délai, les droits d'inscriptions ne seront remboursés qu'en cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif (certificat médical, attestation de travail...). En cas de forfait un joueur pourra être remplacé par un joueur figurant sur liste d'attente.

Les convocations seront transmises par courriel aux responsables des clubs (via l'adresse dédiée aux inscriptions : tournoi.lugdunum@gmail.com), lesquels devront en accuser réception. Les convocations seront également disponibles sur le site badiste.



Article 5 : Déroulement du tournoi et tenue

Tout joueur devra, **dès son arrivée**, se présenter à la table de pointage.

Tout joueur désirant s'absenter du gymnase durant la compétition devra le signaler au juge-arbitre et à la table de pointage. Il le fera néanmoins sous sa propre responsabilité et sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.

Le Groupe Sportif Lugdunum de Villeurbanne décline toute responsabilité en cas de vol, perte, d'incident ou d'accident.

Il est demandé d'être vigilant quant à la propreté de la salle (vestiaires, douches, toilettes, utilisation des poubelles). Ainsi, il ne sera autorisé de manger qu'au niveau de la mezzanine et non sur les espaces de jeux.

Un photographe sera présent dans le gymnase pour prendre des clichés du tournoi. Si vous ne désirez pas être pris en photo, merci d'en informer la direction du tournoi. Sinon, tout joueur inscrit donne autorisation, de façon tacite, à la diffusion de son image à titre gratuit, sur tous supports (web, presse, etc....).

Une tenue de badminton conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains.



Article 6 : Volants

Les volants sont à la charge des joueurs durant toute la durée de la compétition. En cas de litige, les volants retenus seront ceux mis en vente dans la salle à savoir les « RSL Tourney 1 » aux tarifs publics.



Article 7 : Arbitrage

Tous les matchs se dérouleront en auto-arbitrage. Cependant, en cas de litige, tout joueur pourra faire appel au juge-arbitre pour résoudre le problème existant.

Toute contestation durant un match devra être présentée au juge-arbitre par le joueur concerné. Dans tout autre cas, seul le responsable d'un club pour le jour du tournoi pourra contester auprès du juge-arbitre. Toute contestation faite par une autre personne ne sera pas recevable.



Article 8 : Matches

L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation de l'échéancier.

Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et pourront être modifiés à tout moment par décision du juge-arbitre et du comité d'organisation pour le bon déroulement du tournoi.

Les matchs pourront être annoncés avec 1 heure d'avance au maximum sur l'horaire prévu (voir plus après l'accord des joueurs concernés).

Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match (minimum 2 raquettes, boissons, serviette, ...). Les joueurs auront le droit de quitter le terrain uniquement lors des pauses à 11 et entre chaque set et devront être de retour sur leur terrain à la fin du temps autorisé lors de ces pauses.

Après l'annonce de leur match, les joueurs auront 3 minutes pour se préparer et effectuer le test des volants. Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de 3 minutes pourra être disqualifié par le juge-arbitre et ce, quel que soit le niveau de la compétition.

Le plateau de jeu est réservé au juge-arbitre, aux organisateurs, et aux joueurs.

Tout volant touchant une infrastructure fixe sera annoncé « let » au service 1 fois puis « faute », et « faute » en cours de jeu.



Article 9 : Temps de repos et d'échauffement

Le temps de repos minimum entre deux matches est fixé à 20). **Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé.** Le juge-arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.



Article 10 : Forfait

Tout joueur ne pouvant finalement pas se rendre au tournoi devra prévenir immédiatement l'organisateur du tournoi.

Tout joueur déclarant forfait après la date du tirage au sort ou durant la compétition devra justifier de ce dernier par courrier auprès de la Ligue Auvergne Rhône Alpes Badminton (37, route du Vercors 38500 St Cassien ou sophie.bluy@badminton-aura.org) au plus tard dans les 5 jours suivants la compétition sous peine de sanction fédérale.

En cas de forfait d'un des deux partenaires inscrits d'une paire définie par les joueurs, le comité d'organisation demandera à l'autre s'il souhaite jouer avec un(e) partenaire défini(e) par le comité.

Dans le cas d'un forfait d'un des deux partenaires inscrits « au choix », le comité fera son possible pour lui trouver un(e) autre partenaire.



Article 11 : Dopage

L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra en informer le juge-arbitre avant son premier match du tournoi.

Le comité d'organisation remercie par avance tous les participants qui, pour la satisfaction de tous, apporteront leur contribution à la réussite de ce tournoi en observant ce règlement et en respectant les décisions du juge-arbitre.